

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Sébastien Terrier, Bruno Toneghin.

Excusé : David Elicaste

Secrétaire de séance : Patrick Benoiton

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Points financiers

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente dans le détail le compte administratif 2018, dont les grandes masses sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	963 751,03	1 412 999,99	449 248,96	717 374,25	1 166 623,21
Investissement	1 378 443,65	1 390 151,14	11 707,49	- 308 863,35	- 297 155,86
Total	2 342 194,68	2 803 153,13	460 956,45	408 510,90	869 467,35

Monsieur Jean-Pierre Lovet, adjoint propose aux membres du conseil municipal

D'APPROUVER le compte administratif 2018

Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;
- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-18, 241-19 et 241-20 ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune de Saint Victor de Cessieu, dressé par Monsieur le receveur municipal et remis à Monsieur le Maire.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion, Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il est proposé au conseil municipal,

D'APPROUVER le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018

Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire présente les besoins de financement suivants :

	Dépenses	Recettes	Total
Reste à réaliser	107 000,00	110 000,00	3 000,00
Déficit section investissement			- 297 155,86

Il propose que le résultat soit affecté ainsi au budget primitif 2018

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		<i>RF 002</i> 866 623,21 €
Investissement		<i>RI 1068</i> 300 000,00 € <i>DI 001</i> - 297 155,86€
Total		869 467,35€

Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4- VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2019

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission des finances s'est réuni le 12 mars pour étudier la proposition de budget. Cette proposition est examinée dans le détail par l'assemblée. Avant de procéder au vote, il convient de se positionner sur le taux des impôts locaux.

La commission propose de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux cette année, et de maintenir les taux de 2018.

	Taux d'imposition 2019
Taxe d'habitation	8.11 % de la base d'imposition*
Taxe foncière sur le bâti	23.33 % de la base d'imposition*
Taxe foncière sur le non bâti	59.60 % de la base d'imposition*

* Base d'imposition variant selon les évolutions du parc immobilier (constructions nouvelles, vacances de logements, etc..) et du coefficient forfaitaire de revalorisation de la valeur locative cadastrale défini dans la loi de finances.

Il est proposé au conseil municipal,

D'APPROUVER le taux des impôts locaux pour l'année 2019

Pour : 18 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5- TARIFS DES SERVICES : ANNÉE 2019

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables en 2018. Il rappelle que les équipements communaux (gymnase, salle de la Garine, maison pour tous, salle de la mairie) sont mis gracieusement à disposition des associations locales dans le cadre de l'organisation de leurs réunions et manifestations.

Cimetière	Concession trentenaire : le m ²	81 €
	Concession simple 2,5 m ² : 30 ans	202,50 €
	Concession double : 5 m ² - 30 ans	405 €
	Columbarium : 30 ans	1 130 €
	Minitombe : 30 ans	565 €
	Jardin du souvenir : plaque	100 €
Salle Polyvalente	Manifestation familiales, lunch, mariages, ...	316 €
	Congrès, sports à titre onéreux, associations et sociétés extérieures	458 €
	Théâtre, développement culturel	188 €
Salle de la Garine	Soirée, manifestations diverses	194 €
Salle polyvalente & Garine	Ensemble	510 €
Salles communales	Tarif horaire applicable aux associations extérieures et aux intervenants particuliers pour l'organisation d'activités	10,64 € Par heure
<i>Pour les locations de salle un chèque de caution sera demandé avant chaque réservation.</i>		500 €
Droit de place	Marché de Noël (3,5x3,5)	20 €
	Pucier (mètre linéaire)	2 €
	Stationnement forain domaine public	30 €
Bulletin municipal	Encart publicitaire	50 €
Médiathèque	Adulte	10 €
	Enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
	Public tarif réduit : - Étudiant de moins de 26 ans	5 €

	<ul style="list-style-type: none"> - Personne attestant d'une allocation de base RSA, ASSEDIC, FNS, allocation handicapée, allocation personne invalide - Personne de plus de 65 ans non imposable 	
	<p>Tarifs annexes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scolaires et périscolaires - Collectivités (associations, CE ...) - Retard 1 - Retard 2 - Retard 3 - Carte perdue - Impression noir et blanc - Impression couleur 	<p>Gratuit</p> <p>20 €</p> <p>1 €</p> <p>2 €</p> <p>3 €</p> <p>2 €</p> <p>0,20 €</p> <p>0,30 €</p>

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER les tarifs présentés

DE FIXER la caution dégradation à 500 €

DIT que le Maire se réserve le droit d'accorder à titre exceptionnel une gratuité de location, eu égard à la nature de la manifestation

Pour : **18 dont 1 pouvoir**

Contre : **0**

Abstention : **0**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF: EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2019 présenté,

La Commission des Finances réunie le mardi 12 mars 2019 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter le budget primitif 2018, présenté chapitre par chapitre, arrêté en dépenses et en recettes :

En section de FONCTIONNEMENT à la somme de 2 358 930 €

En section d'INVESTISSEMENT à la somme de 1 490 804 €

Pour : **18 dont 1 pouvoir**

Contre : **0**

Abstention : **0**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Opérations foncières

Servitude de passage

Monsieur le Maire expose,

Afin de raccorder les bâtiments scolaires à l'assainissement, la commune a dans le passé installé des canalisations sur la parcelle cadastrée AK 478, Route de Torchefelon.

La propriété de M. DURAND TERRASSON a été cédée à M. et Mme VIENNOT.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil,

DE RÉGULARISER cette situation devant notaire

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Pour : **18 dont 1 pouvoir**

Contre : **0**

Abstention : **0**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Levée d'option anticipée de promesse unilatérale de vente contenue dans un crédit-bail immobilier : volume n°2

Monsieur le Maire expose que Mme Nathalie PERRAT, buraliste a sollicité la fin du crédit-bail par anticipation des locaux utilisés actuellement pour son activité.

Il rappelle que les crédits baux relatifs aux commerces, sis route de Clos Janin ont été signés le 30 juillet 2007 à l'étude notariale de Maître Maury pour une durée de 15 ans.

Le local a une superficie d'environ 75 m².

Un diagnostic technique global (obligatoire pour les immeubles de plus de 10 ans) sera établi par la société DEKRA.

La vente sera conclue moyennant le prix de 12 454,34 €, TVA incluse au taux de 20 %). Le prix hors taxe s'élève à 10 378,61 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil,

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer l'acte notarié pour la vente à passer avec Mme Nathalie PERRAT.

DIT que la commune a opté pour la soumission du prix de vente à la TVA

DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour la signature de la régularisation du règlement de copropriété

D'AUTORISER Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : **18 dont 1 pouvoir**

Contre : **0**

Abstention : **0**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Information de Patrick BENOITON:

- Les médiévales ne seront pas organisées comme prévu les 15 et 16 juin mais, une « Kermesse médiévale » aura lieu le 14 juillet 2019, aux abords du stade. L'édition 2020 est programmée les 20 et 21 juin.
- Pas de festival Moulinstock cette année.

Divers

- Nicole Chochina sollicite l'autorisation d'organiser une collecte de vêtements pour « les Restos du cœur » lors du pucier. Le conseil donne son accord pour cette action. Nicole et Jean-Pierre Laroche se chargent de l'organisation de la collecte.
- Mme Estelle BROGERE informe que certains camions roulent à vitesse excessive au centre bourg, de plus les poids lourds coupent le virage avant la Place de Vaux. Concernant le virage, M. Jean-François Mollard précise que les camions n'ont pas d'autres possibilités, techniquement, ils sont obligés de rogner à l'intérieur du virage pour ne pas rouler sur le trottoir. D'après lui c'est la masse du camion qui donne cette impression de vitesse.

Fin de séance à 21h20